



Délégation départementale des Hautes-Alpes

Santé - Environnement - DD05

Affaire suivie par : Anne LALLEMAND
Courriel : anne.lallemand@ars.sante.fr

Téléphone : 04 13 55 86 08
Télécopie : 04 13 55 86 44

Réf :

PJ :

Date : 17 DEC. 2019

Objet : Instauration de servitudes au titre du code du tourisme sur les communes de Saint Chaffrey, La Salle les Alpes et le Monétier les Bains

Le directeur général
de l'agence régionale de santé
Provence—Alpes—Côte d'Azur

à

Préfecture des Hautes-Alpes
Direction des Politiques Publiques
BP 80100
05011 GAP CEDEX

Par courrier en date du 02/12/2019, la commune de Saint Chaffrey m'a indiqué que l'instauration des servitudes visées en objet n'impactait aucun captage d'eau potable ni aucun périmètre de protection immédiate au rapprochée.

Par conséquent, j'ai l'honneur de vous informer que j'émet un avis favorable à l'instauration de ces servitudes édictées au titre du code du tourisme.

Le Directeur Général
De l'Agence Régionale de Santé,
Par délégation,
La Déléguée Départementale,
L'Ingénieur d'études sanitaires,



Sophie AVY

COPIE A :

Mme Catherine BLANCHARD
Maire
21 route du Pont Levis
05330 SAINT CHAFFREY

